

## Commission administrative paritaire n° 12

Cette CAP regroupe les adjoints administratifs des administrations de l'État, les adjoints techniques des administrations de l'État et les adjoints techniques de l'Imprimerie nationale.



**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, vous allez élire celles et ceux qui siègeront dans les instances de dialogue social.**

**En votant, vous marquez votre attachement à l'action syndicale en administration centrale, au Ministère et dans la Fonction publique. En renforçant la légitimité des syndicats, vous renforcez votre protection.**

**Nos élu.es vous représenteront, porteront votre voix, protégeront vos droits et défendront vos situations individuelles et collectives.**

### Nos candidat.es

Séverine ANCELIN,  
ATP1 (SG/SIEP)

Marie-Laure ROULET,  
AAP1 (DREAL Montpellier)

Sophie VIGNAUD,  
AAP1 (SG/SAFI)

Alain DUBOIS,  
AT1 (ATSCAF)

Pascale DELOMIE,  
AAP1 (DREAL Limoges)

Laurent OUVRARD,  
APST2 (SG/SIEP)

Catherine DAUMARD,  
AAP1 (DREAL Limoges)

Thierry BOURDIEU,  
APST2 (IGPDE)

### Ensemble pour les quatre années à venir !

- Défendons votre investissement et le sens de vos missions.
- Défendons avec ténacité vos situations personnelles, dans un cadre collectif, sur la base de nos pratiques et de nos valeurs.

### Nos revendications

- La revalorisation des carrières.
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire.
- De vrais plans de qualification, reconnaissant l'expérience professionnelle, avec une augmentation du nombre de promotions.
- La transparence dans les promotions au choix et des examens professionnels plus axés sur la réalité du travail exercé.
- Le recrutement d'effectifs supplémentaires pérennes pour continuer à exercer les missions dans des conditions de travail dignes et respectueuses de chacune.e.

**Faisons entendre un discours fort et déterminé pour une prise en compte réelle de nos conditions de travail !**

### Nos élu.es s'engagent à :

- Défendre efficacement tous les aspects de votre vie professionnelle.
- Relayer vos interrogations et vos difficultés.
- Diffuser les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce qu'il se passe dans votre CAP, au ministère, dans les directions, dans les services.
- Défendre les statuts et le respect des règles de gestion.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement.